Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 023-200067189-20230711-20230705B-BF

CREUSE SUD-OUEST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2023/07/05

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 juillet 2023 - Délibération n° 2023/07/05

Objet : MODIFICATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES » ET DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES » ASSOCIEE.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, sur la commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 04 juillet 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – MALIVERT Jacques – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – WEIMANN Véronique – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves –LAGRANGE Serge – PAMIES Jean-Michel – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique.
Etaient excusés : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – PARAYRE Régis – DUAGY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – RABETEAU Raymond – CALOMNE Alain – DERIEUX Nicolas – DUGUET Pierre – RICARD Jean-Michel – LAPORTE Martine.

Pouvoirs

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Mme FAURE Josette ;
2. M. DESLOGES Georges donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
5. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves ;
6. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc ;
7. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël ;
8. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. TROUSSET Patrick ;
9. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Mme DAURY Claudine ;
10. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis ;
11. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique ;
12. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry ;
13. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.

Suppléances : Mme WEIMANN remplace M. VALLAEYS Gaël et M. Didier VERGNAUD remplace M. Bruno CLONCHON.

Secrétaire de séance : M. Joël LAINE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	37	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	0	0			

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 023-200067189-20230711-20230705B-BF

Le Conseil communautaire réuni le 04 avril 2023 en séance ordinaire a p[illegible] à l'affectation du résultat constaté au terme de l'exercice 2022 pour le budget annexe « Zones économ[illegible] ».
Les services de la Préfecture chargés du contrôle budgétaire ont alerté sur une discordance entre le Compte de gestion du Trésorier et le Compte administratif dressé.
Après concertation avec le Service de Gestion Comptable de Guéret, il a été déterminé qu'il était nécessaire d'ajuster l'affectation de résultats 2022.
Il est proposé de délibérer sur une affectation à hauteur de 8 438,72 € au lieu des 8 488,72 € initialement constatés.

Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour intégrer l'affectation de résultats définitive au titre de l'exercice 2023 du budget annexe « Zones économiques ».

Il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

DM n°1 – Zones économiques – Section de Fonctionnement								
Dépenses					Recettes			
Chap	article	Objet	Montant		Chap	article	Objet	Montant
					002		Excédent reporté	-50,00 €
					77	7788	Produits exceptionnels divers	+50,00 €
								0,00 €

La section de fonctionnement votée reste équilibrée à hauteur de 6.530,00 € en dépenses et en recettes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :
- → Autorise la modification de l'affectation du résultat 2022 du Budget annexe « Zones économiques »
- → Approuve la Décision Modificative n°1 au Budget annexe « Zones économiques » pour prendre en compte cette nouvelle affectation
- → Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

Communauté de Communes - Le Président - Creuse Sud-Ouest